



**TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°90-2022-099

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2022

Sommaire

Préfecture du Territoire de Belfort /

90-2022-08-25-00001 - Arrêté instituant les bureaux de vote et fixant leur siège pour l'année 2023 (19 pages)

Page 3

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2022-08-25-00001

Arrêté instituant les bureaux de vote et fixant
leur siège pour l'année 2023

ARRÊTÉ n°90-2022-08-

instituant les bureaux de vote et fixant leur siège pour l'année 2023

Le préfet du territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU l'article R.40 du code électoral ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2014-155 du 13 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Raphaël SODINI en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2021-08-31-002 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote et fixant leur siège ;

VU les demandes de modification formulées par les maires du département consultés par courriel de Monsieur le secrétaire général pour instituer les bureaux de vote et fixer leur siège pour l'année 2023 ;

Vu la réponse en date du 28 juillet 2022 de Monsieur le maire d'Offemont sollicitant de réviser le périmètre des bureaux de vote 2 et 3 en mettant fin au rattachement des électeurs par ordre alphabétique ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort:

ARRETE

ARTICLE 1^{er}:

Les bureaux de vote de chaque commune du département du Territoire de Belfort sont institués selon le tableau ci-annexé. Ils sont au nombre de 151.

ARTICLE 2 :

Les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur les listes électorales du bureau de vote centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3 :

La liste des bureaux centralisateurs des communes ci-dessous est fixée comme suit :

- Bureau de vote n°1 dans les communes de :
BAVILLIERS, BEAUCOURT, CHATENOIS-LES-FORGES, DELLE, ESSERT, EVETTE-SALBERT, DANJOUTIN, ETUEFFONT, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, VALDOIE.
- Bureau de vote A1 dans la commune de BELFORT
- Bureau de vote n°2 dans la commune d'OFFEMONT

ARTICLE 4 :

L'arrêté n° 90-2021-08-31-002 du 31 août 2021 est abrogé au 31 décembre 2022.
Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 5 :

Monsieur le préfet du Territoire de Belfort et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le **25 AOUT 2022**

Le préfet

Raphaël SODINI

CANTON N° 1 - BAVILLIERS

Communes	Désignation - Sièges	Périmètres des bureaux de vote
BAVILLIERS	<p>Bureau N° 1 - A1 - SUD Bureau centralisateur : SALLE DES FETES du Centre Jean MOULIN 90800 BAVILLIERS</p> <p>Bureau N° 2 – B2 - CENTRE SALLE DES FETES du Centre Jean MOULIN 90800 BAVILLIERS</p> <p>Bureau N° 3 – C3 - HAUT SALLE DES FETES du Centre Jean MOULIN 90800 BAVILLIERS</p>	<p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés : Grande Rue F.M. (44 au 88 et 31 au 65), Hors commune, Impasse des Alouettes, Impasse des Combes Salins, Impasse des Combottes, Impasse des Fauvettes, Impasse des Mésanges, Impasse des Pinsons, Impasse du Verger, Rue Alfred Engel (1 au 3 et 2 au 6), Rue d'Argiesans, Rue de Buc, Rue de la Libération, Rue de l'Eglise, Rue des Bleuets, Rue des Carrières, Rue des Champs Grenier, Rue des Chénés, Rue des Ecoles, Rue des Sapins, Rue des Terrasses, Rue des Violettes, Rue du Fort, Rue d'Urcerey, Rue Paul Barret, Rue Victor Hugo, Voie Romaine, Zone Industrielle, Rue Alexandre Dumas</p> <p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés : Grande Rue F.M. (2 au 42), Hameau de la Dame, Impasse du Cote à Bois, Impasse du Pied d'Argent, Impasse Maurice Henry, Les Pres Forêts, Place du Capitaine Armand, Place Jean Moulin, Rue de Cravanche, Rue de la Benade, Rue de l'Usine, Rue des Champs (1 au 13 et 2 au 20), Rue des Champs La Belle, Rue des champs Soiard, Rue des Vignes, Rue du Coteau, Rue du Haut du Ban, Rue du Rond, Rue du Tassinier, Rue Jacques Pignot</p> <p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés Centre Pierre Engel, Foyer Marcel Braun, grande Rue F.M. (1 au 29), Impasse des Montants, Impasse Prés Canal, Le Chénois, Rue Alfred de Vigny, Rue Alfred Engel (5 au 21 et 6 bis au 26), Rue Beeithoven, Rue Berlioz, Rue Cuvier, Rue d'Alemberg (+ Résidence), Rue de Belfort, Rue de Delémont, Rue de Froideval, Rue de la Charmeuse, Rue de la Clatichière, Rue de la Tuillerie, Rue des Champs (15 au 43 et 22 au 48), Rue d'Helsinki, Rue du Bocage, Rue du Château d'Eau, Rue du Chatelet, rue Marie Kromer, Rue Marlin, Rue Mozart, Rue Pierre Engel, Rue de Kiev.</p>
CRAVANCHE	<p>Bureau unique : Salle communale « la Cravanchoise » - 6 rue Aristide Briand – 90300 CRAVANCHE</p>	
DANJOUTIN	<p>Bureau n° 1 : Bureau centralisateur Maison Pour Tous - Place de l'Europe 90400 DANJOUTIN</p> <p>Bureau n°2 - Maison Pour Tous – Place de l'Europe 90400 DANJOUTIN</p>	<p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés : Impasse de l'Ancien Pont, Rue de la Baume, Rue de Bavilliers, Rue de la Cablerie, Rue de la Charmeuse, Rue Chateaubriand, Rue du Chénois, Rue de la Coursière, Rue du Général de Gaulle, Rue de Laitre de Tassigny, Rue de l'Égalité, Allée du Grand bois, Rue du Bosmont, Rue de l'Espérance, Impasse des Esserts, Rue du Maréchal Foch, Rue du Fort, Impasse des Grottes, Rue Georges Koecklin, Rue Marc-Antoine Lavie, Rue du Général Leclerc, Impasse des Lilas, Rue Edmond Miellet, Rue Louis Pasteur, Rue des Perches, Impasse sur la Perrière, Avenue de la République, Rue des Trois Réseaux, Rue des Roses, Rue Jean-Baptiste Saget, Allée des Sapins, Impasse Saint Tiburce, Passage des Sarrazins, Rue du Stand, Impasse du Tileul, Impasse de la Varonne, Rue Jean-Pierre Vauclair, Rue de verdun, Rue de Vézelois, Rue du 21 novembre 1944, Rue de la Voivre, Zone Industrielle.</p> <p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés : Rue d'Alsace, Rue des Anciens Combattants d'AFN, Rue d'Andelnans, Rue Jean-Sébastien Bach, Allée des Bleuets, Allée du Breuil, Rue Albert Camus, Rue du canal, rue Claude, Rue du Coteau, Rue Georges Duhamel, Rue Paul Eluard, Place de l'Europe, Rue du Docteur Fréry, Rue de la Grande Combe, Passage Heck, Allée des iris, Rue du Docteur Jacquot, Avenue du Maréchal Juin, Rue Lavoisier, Rue de Leinzell, Rue de la Libération, Rue du Lion, Rue de Lorraine, Rue des Martyrs de la résistance 1940/45, Rue Mozart, Rue Charles Péguy, Rue des Prés, Rue Auguste Rodin, Place Roosevelt, Rue Georges Rouault, Rue Jean-Jacques Rousseau, Rue Antoine de Saint Exupéry, Rue des Vosges, Lotissement Incopar.</p>

MAJ : 25 août 2022

ESSERT	<p>Bureau n° 1 : Bureau centralisateur - MAIRIE-MEDIATHEQUE - Salle du Conseil Municipal -Place de la Mairie 90850 ESSERT</p> <p>Bureau n° 2 - ESSERT COUSTEAU - Maison de l'Enfance des "3 Pommes" - 10 ter Rue Louis Pergaud 90850 ESSERT</p> <p>Bureau n° 3 : Salle Stromboli 17 Rue de Laitre de Tassigny 90850 ESSERT</p>	<p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés : Rue du Général de Gaulle du n°1 au n°39/5 du n°02 au n°60 Chemin de la Cravanche, chemin de la Ferme, chemin du Tremblot, domaine des Essarts, rue de Laitre de Tassigny, impasse des Rives de la coulée verte, impasse des bleuets, rue des prés Coutrai, rue de la forêt, rue de Ballinamuck, rue de Fougère, Pas de Biche, impasse du Noyer, rue Albert Raspiller, rue André Loustau, Rue Patte de Velours, rue du Sergent-Chef Leiris, rue des Mésanges, rue du Rosaire, Rue du Lieutenant Prévost, rue Jean Lô, rue des Commandos de France, rue du Général Neuhauser, rue Henriette Schmidt, rue Aimé Césaire, rue du Sergent-Chef André Mangematin, rue Jean Gag. Ainsi que tous les électeurs ne résidant pas la commune d'Essert.</p> <p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés : Rue du Général de Gaulle du n°85 à la fin de la voie du n°88 à la fin de la voie, Rue du Mont, rue de l'Aspiran Boutrolles, rue Collin, rue des écoles, rue des champs, rue du Caporal Rebel, rue du Coteau, rue des Chênes, impasse du Four à Chaux, rue des Pins, rue des Églantines, rue des Noisetiers, rue du Lieutenant Cadinot, chemin des Bosquets, rue Louis Pergaud, rue Jacques Prévert, rue Albert Camus, Impasse Bulissonnière</p>
PEROUSE	<p>Bureau unique : Bâtiment multi-accueil « La Pér'house », place de la Mairie – 90160 PEROUSE</p>	<p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés : Rue du Général de Gaulle du n°41 au n°83 du n°62 au n°86 Rue Victor Hugo, rue Claude Monet, rue Claude Debussy, rue du Château, rue André Vinez, rue du Port, rue du Bief, rue de l'Escale, ruelle du Halage, ruelle de l'embarcadère, ruelle du Chenal, ruelle de la Digue, Venelle Albert Marquet, venelle Édouard Manet, venelle Claude Le Lorrain, venelle Paul Cézanne, venelle Paul Signac, allée du chevalier Gambette, allée au fil de l'eau, allée Archimboldo, rue des Carrières, rue des Vergers.</p>

CANTON N° 2 – BELFORT 1

Communes	Désignation – Siège	Périmètres des bureaux de vote
BELFORT 1	Bureau G 1 École élémentaire Hubert METZGER Rue Cuvier	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe du faubourg de Lyon ; à l'Ouest : par la limite communale avec BAVILLIERS ; au Sud : par l'avenue Edmond Miellel incluse ; à l'Est : par l'axe de la rue de Bavilliers.
	Bureau G 2 École maternelle Hubert METZGER 31, Rue Claude Bernard	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'avenue Edmond Miellel exclue ; à l'Ouest, au Sud et à l'Est : par la limite communale avec BAVILLIERS et DANJOUTIN.
	Bureau H 1 Collège Léonard de Vinci Faubourg de Lyon	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de l'avenue Leclerc et de la rue Michelet jusqu'à la voie ferrée ; à l'Ouest : par l'axe du boulevard Renaud de Bourgogne, par l'axe de la rue Lenôtre ; au Sud : par l'axe de la rue de Bavilliers ; à l'Est : par la voie ferrée.
	Bureau J 1 École élémentaire René Rücklin 2, rue Braille	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de la rue de Bruxelles, la rue Braille incluse, la rue de Madrid exclue et l'axe de la rue de Verdun ; à l'Ouest : par l'axe du Boulevard Kennedy ; au Sud : par l'axe du Faubourg de Lyon ; à l'Est : par l'axe de la rue Lenôtre et l'axe du boulevard Renaud de Bourgogne.
	Bureau J 2 Bureau centralisateur École maternelle René Rücklin 2, rue de Rome <i>Bureau centralisateur de la circonscription n°2</i>	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée au Nord : par l'axe de l'avenue Leclerc ; à l'Ouest : par l'axe du Boulevard Kennedy ; au Sud : par l'axe de la rue de Bruxelles et la rue Braille exclue ; à l'Est : par la rue de Madrid incluse et l'axe de la rue de Verdun.
Bureau K 1 École maternelle Louis PERGAUD 10, rue de Monaco	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de l'avenue Leclerc ; à l'Ouest : par la limite communale avec BAVILLIERS et ESSERT ; à l'Est : par l'axe du boulevard Kennedy au Sud : par la rue de Vienne incluse et la place Robert Schuman.	

<p>Bureau K 2 École élémentaire Louis PERGAUD 3, rue de Zaporojie</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par la rue de Vienne et la place Robert Schuman exclues ; à l'Ouest et au Sud : par la limite communale avec BAVILLIERS ; à l'Est : par l'axe du boulevard Kennedy.</p>
<p>Bureau L 1 Centre Culturel et Social des Barres et du Mont 26, avenue du Château d'eau</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe du boulevard Anatole France et l'axe de la rue de la Fraternité ; à l'Ouest : par la limite communale avec ESSERT ; <u>au Sud</u> : par l'axe de l'avenue Leclerc et de la rue Michelet ; à l'Est : par la voie ferrée.</p>
<p>Bureau L 2 École maternelle des Barres 9, via d'Auxelles</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par la rue de la Fraternité, l'axe des rues Risler, Bourgeois, Duveillard, l'avenue Juin et l'allée Eloy ; à l'Ouest : par la limite communale avec ESSERT ; <u>au Sud</u> : par l'axe de la rue de la Fraternité et l'axe du Boulevard Anatole France ; à l'Est : par la voie ferrée.</p>
<p>Bureau L 3 École élémentaire des Barres 10, rue Jules Siegfried</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe de l'avenue de la Première Armée à l'Ouest : par la limite communale avec CRAVANCHE et ESSERT ; <u>au Sud</u> : par la limite avec le bureau L2, l'axe des rues Risler, Bourgeois, Duveillard, l'avenue Juin et l'allée Eloy ; à l'Est : par la voie ferrée.</p>

CANTON N° 3 – BELFORT 2

Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
BELFORT 2	Bureau A 1 Bureau centralisateur Hôtel de ville de Belfort Place d'Armes <u>Bureau centralisateur de la circonscription n°1</u>	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> par le boulevard Carnot, la Préfecture, la rue de l'Ancien Théâtre exclus ; la rue Metzger, la Place d'Armes incluses ; les rues de l'Eglise, Roussel exclus ; la place de la Grande Fontaine, la rue de la Grande Fontaine, la place des Bourgeois incluses, la lunette 18 incluse ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de l'avenue du capitaine de La Laurencie jusqu'au carrefour de la Rue Xavier Bauer puis l'axe de la rue Louis Aragon jusqu'au carrefour avec le chemin du cimetière militaire, par l'axe du chemin militaire jusqu'au carrefour avec la rue du Général François-Benoît Haxo, par l'axe de la Rue du Général François-Benoît Haxo par l'axe de la Rue de la Paix entre les numéros 21, 19, 17D coté impair et les numéros 20, 18 et 16 coté pair, par l'axe de l'avenue d'Altkirch jusqu'au carrefour avec la rue de Danjoutin par l'axe de la rue de Danjoutin ; <u>au Sud</u> : par la limite communale avec DANJOUTIN ; <u>à l'Ouest</u> : par l'axe de la Savoureuse (rive gauche incluse).
	Bureau A 2 Salle des Fêtes Place de la République	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : Par le pont du Magasin puis par l'axe du quai Vauban jusqu'au carrefour des fusillés, l'axe de l'avenue du Capitaine de la Laurencie ; <u>à l'Est</u> : lunette 18 exclue ; <u>au Sud</u> : Par le boulevard Carnot, la Préfecture, la rue de l'Ancien Théâtre inclus ; la rue Metzger, la Place d'Armes exclus ; Les rues de l'Eglise, rue Roussel incluses ; la place de la Grande Fontaine, la rue de la grande Fontaine, la place des Bourgeois exclus ; <u>à l'Ouest</u> : Par l'axe de la Savoureuse (entre le pont du Magasin et le pont Carnot rive gauche incluse).
	Bureau A 3 Salle des Fêtes Place de la République	Réunissant - les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance, - les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4 ^{ème} degré, - les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu ;
Bureau B 1 :	École élémentaire Victor Hugo 3, rue François Géant	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe de la Place Corbis, du faubourg de France et de la rue Michelet ; <u>à l'Ouest</u> : par la voie ferrée ; <u>au Sud</u> : par la limite communale avec DANJOUTIN ; <u>à l'Est</u> : par les faubourgs de Besançon et de Montbéliard inclus.
	Bureau B 2 École élémentaire Victor Hugo 3, rue François Géant	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par la Passerelle des Arts incluse ; <u>à l'Ouest</u> : par les faubourgs de Montbéliard et de Besançon exclus ; <u>au Sud</u> : par la limite communale avec DANJOUTIN ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de la Savoureuse (rive droite incluse jusqu'à la passerelle des Arts).

<p>Bureau C 1 École élémentaire Victor Schoelcher Rue Gaston Defferre</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par le boulevard Joffre exclu ; <u>à l'Ouest</u> : par la voie ferrée ; <u>au Sud</u> : par l'axe de la rue Michelet et du Faubourg de France ; <u>à l'Est</u> : par le faubourg des Ancêtres exclu et la place Corbis incluse.</p>
<p>Bureau C 2 Maison du Peuple Place de la Résistance</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par la rue Clémenceau incluse, la rue Moppert exclue et l'axe de la rue de Mulhouse ; <u>à l'Ouest</u> : par la voie ferrée ; <u>au Sud</u> : par le boulevard Joffre, le faubourg des Ancêtres inclus ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de la Savoureuse (rive droite incluse entre les ponts Clémenceau et Carnot).</p>
<p>Bureau C 3 Maison du Peuple Place de la Résistance</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe de la rue de l'égalité, de la rue Saint-Antoine et de la rue Pasteur ; <u>au Sud</u> : par l'axe de la rue de Mulhouse, rue Moppert incluse ; la rue Clémenceau exclue ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de la Savoureuse.</p>
<p>Bureau D 1 Gymnase Parrot rue de Châteaudun</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe de la rue Charles Gounod et de la rue des Lavandières ; <u>à l'Ouest</u> : par l'avenue Jean Jaurès incluse ; <u>au Sud</u> : par l'axe de la rue de l'égalité ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de la Savoureuse.</p>
<p>Bureau D 2 Gymnase Parrot rue de Châteaudun</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par la rue du 14 Juillet exclue ; <u>à l'Ouest</u> : par la rue Voltaire exclue ; <u>au Sud</u> : par l'axe de la rue de Mulhouse jusqu'à la rue Pasteur, par les axes des rues Pasteur et Saint-Antoine ; <u>à l'Est</u> : par l'avenue Jean Jaurès exclue.</p>
<p>Bureau D 3 École élémentaire Châteaudun rue de Châteaudun</p>	<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe de l'avenue d'Alsace ; <u>à l'Ouest</u> : par l'axe de la rue Charles Bohn et par l'axe de la voie ferrée ; <u>au Sud</u> : par l'axe de la rue de Mulhouse jusqu'à la rue Voltaire incluse, la rue du Quatorze juillet incluse ; <u>à l'Est</u> : par la rue François Voltaire incluse, la rue du Quatorze juillet incluse, et par l'avenue Jean Jaurès exclue.</p>

CANTON N° 4 – BELFORT 3

Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
BELFORT 3	Bureau E 1 École élémentaire Raymond AUBERT 25, rue de la 1^{re} Armée Française	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe des rues des Carrières et des Maraichers ; <u>à l'Ouest</u> : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès ; <u>au Sud</u> : par l'axe des rues des Lavandières et Charles Gounod ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de la Savoureuse.
	Bureau E 2 : École élémentaire Raymond AUBERT 25, rue de la 1^{re} Armée Française	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe des rues Lepine et Gerbeviller ; <u>à l'Ouest</u> : par la voie ferrée ; <u>au Sud</u> : par l'axe de l'avenue d'Alsace ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès.
	Bureau E 3 : École maternelle Raymond AUBERT 19, rue de la 1^{re} Armée Française	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe de la rue du Barcot ; <u>à l'Ouest</u> : par la voie ferrée ; <u>au Sud</u> : par l'axe des rues Lepine et Gerbeviller ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès.
	Bureau F 1 : Maison de l'enfant Rue Allendé	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par la limite communale avec VALDOIE ; <u>à l'Ouest</u> : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès ; <u>au Sud</u> : par l'axe des rues des Carrières et des Maraichers ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de la Savoureuse.
	Bureau F 2 : École maternelle Emile Géhant 17, avenue des Frères Lumière	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par la limite communale avec VALDOIE ; <u>à l'Ouest</u> : par la limite communale avec CRAVANCHE ; <u>au Sud</u> : par l'axe de la rue du Barcot, par la voie ferrée et l'axe de la rue de la Première Armée ; <u>à l'Est</u> : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès.

<p>Bureau M 1 : École maternelle Antoine de Saint-Exupéry rue de la Paix</p>		<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par la limite communale avec DENNEY et PEROUSE ; <u>à l'Ouest</u> : par les fortifications du Château, par le chemin de la Justice exclu, les hauteurs du lieu-dit « La Justice » ; <u>au Sud</u> : par la limite avec le bureau A1 ; <u>à l'Est</u> : par la limite communale avec DANJOUTIN.</p>
<p>Bureau N 1 : Gymnase Serzian Rue Floréal</p>		<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par la limite communale avec OFFEMONT ; <u>à l'Ouest</u> : par l'axe de la Savoureuse ; <u>au sud</u> : par l'axe des rues Roussey, Jean Moulin et Steiner avec prolongement jusqu'à la limite de commune d' OFFEMONT.</p>
<p>Bureau N 2 : Bureau Centralisateur : Maison de Quartier des Forges 3, rue de Marseille</p>		<p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : <u>au Nord</u> : par l'axe des rues Roussey, Jean Moulin et Steiner avec prolongement jusqu'à la limite de commune d'OFFEMONT ; <u>à l'Ouest</u> : par l'axe de la Savoureuse ; <u>au Sud</u> : par l'axe de l'Avenue du Capitaine de La Laurencie ; <u>à l'Est</u> : par les fortifications du Château, par le chemin de la Justice inclus, les hauteurs du lieu-dit « La Justice » et par la limite communale avec DENNEY et OFFEMONT.</p>

CANTON N° 5 – CHATENOIS-LES-FORGES

Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
ANDELNANS	Bureau unique : Salle des Fêtes rue Ehlinger– 90400 ANDELNANS	
ARGIESANS	Bureau unique : salle de la Résidence les Marronniers - 14 Rue des Marronniers – 90800 ARGIESANS	
BANVILLARS	Bureau unique : Mairie - 1 rue d'Argiésans – 90800 BANVILLARS	
BERMONT	Bureau unique : Mairie – 10 Grande rue – 90400 BERMONT	
BOTANS	Bureau unique : Mairie – 4 Grande rue – 90400 BOTANS	
BOUROGNE	Bureau unique : Mairie – 5 rue des Ecoles - 90140 BOUROGNE	
BUC	Bureau unique : Salle communale – 7 rue du Général de Gaulle – 90800 BUC	
CHARMOIS	Bureau unique : Mairie - 3 rue de Froidefontaine – 90140 CHARMOIS	
CHATENOIS-LES-FORGES	Bureau n° 1 Bureau centralisateur Gymnase , voie du Tram 90700 CHÂTENOIS LES FORGES	Réunissant les électrices et électeurs domiciliés au Nord de la rue du Maréchal Foch.
	Bureau n° 2 Gymnase , voie du Tram 90700 CHÂTENOIS LES FORGES	Réunissant les électrices et électeurs domiciliés au Sud de la rue du Maréchal Foch
CHEVREMONT	Bureau unique : Mairie – 2 rue de l'église - 90340 CHEVREMONT	
DORANS	Bureau unique : Mairie – 10 rue des Ilias - 90400 DORANS	
MEROUX-MOVAL	Bureau unique : Espace Part'Âges - 2 place de mairie 90400 MEROUX-MOVAL	
SEVENANS	Bureau unique : Salle à l'arrière de la mairie – 7 rue de Delle – 90400 SEVENANS	
TREVENANS	Bureau unique : Salle communale – 3 rue du Canal – 90400 TREVENANS	
URCEREY	Bureau unique : Salle communale – Rue du Chêne – 90800 URCEREY	
VEZELOIS	Bureau unique : Salle communale La Vezeloise – 129 rue de l'école- 90400 VEZELOIS	

CANTON N° 6 – DELLE

Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
BEAUCOURT	<p>Bureau n° 1 Bureau centralisateur Mairie 90500 BEAUCOURT</p> <p>Bureau n° 2 Foyer Georges Brassens 90500 BEAUCOURT</p> <p>Bureau n° 3 École des Canetons 90500 BEAUCOURT</p> <p>Bureau n° 4 École Borneque 90500 BEAUCOURT</p>	<p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés Allée de la Diachotte - Allée Diairi - Allée Georges Cuvier - Allée Grammont - Allée Grands Champs - Allée Gustave Courbet - Allée Louis Pasteur - Allée Victor Hugo - Avenue des Vignes - Chemin Fontenelles - Impasse des Cyprès - Impasse des Troenes - Passage Beregovoy - Passage Mendes France - Passage Salengro - Place Salengro - Rue Alfred Pechin (côté pair du n° 0 à 38, côté impair du n° 1 à 37) - Rue de Dampierre (côté pair du n° 0 à 4, côté impair du n° 1 à 5) - Rue de la Fraternité - Rue de la Prairie - Rue des Déportés - Rue des Marronniers - Rue du dix huit Novembre - Rue Follereau - Rue Frédéric Japy - Rue Louis Pergaud - Rue Parc Gaston Japy - Rue Pierre Beucler (côté pair du n° 0 à 66, côté impair du n° 1 à 67) - Rue Pierre Sellier - Rue Saint Paul - Rue Sous les Vignes - Rue Vandoncourt - Ruelle Grandes Planches - Sentier Salengro</p> <p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés Allée Pale à rouge - Chemin Champs Pillet - Chemin Charme - Chemin Charmottes - Chemin des Fosses - Chemin Trepoux - Impasse Charles de Gaulle - Impasse de la Fosse Jolie - Impasse de Maison Blanche - Impasse des Lilas - Impasse des Mélières - Impasse du Rosier d'Amour - Impasse du Tombois - Place de la République - Place du Temple - Rue Abbevillers - Rue Bel Air - Rue Charles de Gaulle - Rue château d'Eau Charmottes - Rue Chatillon Dessous - Rue Chatillon Dessus - Rue de l'Eglise - Rue de la Carrière - Rue de la Maison Blanche - Rue de Latre de Tassigny - Rue de Montbouton - Rue des Lilas - Rue des Tulipes - Rue des Verpillots - Rue du Bouvot - Rue du Champ de Mars - Rue du Clocher - Rue du Courbot - Rue du Cret - Rue du Rosier d'Amour - Rue du Temple - Rue du Tombois - Rue Necaron - Rue Pierre Beucler (côté pair à compter du n° 68, côté impair à compter du n° 69) - Rue Trepoux - Sentier Charme - Sentier Cret - Sentier sous la Voûte - Sentier Tombois</p> <p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés Allée Champs Bichoux - Chemin Combemerots - Impasse Champs Blessonniers - Impasse Combastes - Impasse de la Tuilerie - Impasse des Muriers - Impasse des prunelles - Impasse des Vergerets - Impasse du Chatelot - Passage du Chatelot - Rue Bellevue - Rue Bellevue - Rue de la Montre - Rue de la Pendule - Rue de la Tuilerie - Rue des Ciseleurs - Rue des Fondeurs - Rue des Frères Bergers - Rue des Graveurs - Rue des Guillocheurs - Rue des Lambraines - Rue des Prêtres - Rue des Verdots - Rue des Vosges - Rue du Docteur Julg - Rue du Four à Chaux - Rue du Réveille Matin</p> <p>Réunissant les électrices et électeurs domiciliés Allée des Merisiers - Allée Parc des Cédres - Chemin des Traversots - Impasse Claude Debussy - Impasse de Bourgogne - Impasse des Charmilles - Impasse des Foyards - Impasse des Frères - Impasse des Tilleuls - Impasse du Bouvreuil - Impasse du Dauphiné - Impasse du Rossignol - Impasse Gabriel Faure - Rue Alfred Pechin (côté pair à compter du n° 40, côté impair à compter du n° 39) - Rue d'Alsace - Rue Artois - Rue de Champagne - Rue de Dampierre (côté pair à compter du n° 6, côté impair à compter du n° 7) - Rue de Flandre - Rue de la Gare - Rue de la Mesange - Rue de Lorraine - Rue de Normandie - Rue de Picardie - Rue des Acacias - Rue des Bouleaux - Rue des Cédres - Rue des Chênes - Rue des Mélèzes - Rue des Noisetiers - Rue des Sorbiers - Rue du château d'Eau - Rue du Collège - Rue du Mont de Dasle - Rue Maurice Ravel</p>
COURCELLES	Bureau unique : Mairie – 6 rue d'Ajoie – 90100 COURCELLES	
COUTELEVANT	Bureau unique : Mairie – 5 rue de l'Eglise – 90100 COURTELEVANT	
CROIX	Bureau unique : École de CROIX – Salle de classe rez de chaussée - 22 rue Principale 90100 CROIX	

DELLE	<p>Bureau n°1 Bureau centralisateur Salle des fêtes 90100 DELLE</p> <p>Bureau n° 2 École Louise MICHEL 90100 DELLE</p> <p>Bureau n° 3 Foyer-Restaurant Louis CLERC 90100 DELLE</p> <p>Bureau n° 4 Maison de l'Enfance et des Loisirs 90100 DELLE</p>	<p>Réunissant les électricités et électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue de Verdun, rue de la Paix du n° 1 au 21 et du 2 au 26, rue Wolf, rue des Vergerets, rue de Dérivé, rue sur Montreux, rue de la Première Armée Française, faubourg de Belfort et tout le centre ville.</p> <p>Réunissant les électricités et électeurs domiciliés au-dessus de la limite constituée par la voie de chemin de fer.</p> <p>Réunissant les électricités et électeurs domiciliés ZAC de l'Allaine (rue de Dérivé et rue sur Montreux exclues) ainsi qu'à l'avenue du Général de Gaulle, rue Claret et impasse Ravel.</p> <p>Réunissant les électricités et électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue de la Paix (n° 1 au 21 et du 2 au 26 exclus) et la rue Jean Moulin (rue Wolf exclue).</p>
FAVEROIS	Bureau unique : Salle de réunion – 3 bis rue de Delle – 90100 FAVEROIS	
FECHE L'ÉGLISE	Bureau unique : Mairie – 16 grande rue 90100 FECHE L'ÉGLISE	
FLORIMONT	Bureau unique : Salle polyvalente – 3 rue principale – 90100 FLORIMONT	
JONCHEREY	Bureau unique : Salle communale polyvalente – place du Souvenir Français – 90100 JONCHEREY	
LEBETAIN	Bureau unique : Mairie – 1 rue du Côteau Français – 90100 LEBETAIN	
LEPUIX-NEUF	Bureau unique : Mairie – 7 place de l'Amitié et de la Fraternité – 90100 LEPUIX-NEUF	
MONTBOUTON	Bureau unique : Mairie – 11 grande rue - 90500 MONTBOUTON	
RECHESY	Bureau unique : École primaire – 5 Rue des écoles – 90370 RECHESY	
ST-DIZIER L'ÉVEQUE	Bureau unique : Mairie – 31 rue principale - 90100 SAINT-DIZIER L'ÉVEQUE	
THIANCOURT	Bureau unique : Salle communale – 95 rue de la Mairie – 90100 THIANCOURT	
VILLARS-LE-SEC	Bureau unique : Mairie – 11 rue principale - 90100 VILLARS-LE-SEC	

CANTON N° 7 – GIROMAGNY

Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
ANJOUTEY	Bureau unique : Centre des Loisirs - 4 Impasse Centre des Loisirs 90170 ANJOUTEY	
AUXELLES-BAS	Bureau unique : Mairie – Salle du conseil - 3 rue des écoles – 90200 AUXELLES-BAS	
AUXELLES-HAUT	Bureau unique : Salle des fêtes – 18 rue des Bruyères – 90200 AUXELLES-HAUT	
BOURG-SOUS-CHATELET	Bureau unique : Mairie – 15 rue de la Forêt - 90110 BOURG-SOUS-CHATELET	
CHAUX	Bureau unique : Mairie - 1 rue Saint-Martin – 90330 CHAUX	
ETUEFFONT	Bureau n° 1 Bureau centralisateur École primaire – 1 rue de Rougemont 90170 ETUEFFONT	Réunissant tous les électrices et électeurs de l'ancienne commune d'ETUEFFONT-HAUT
	Bureau n° 2 École maternelle – 19 rue de l'école Maternelle 90170 ETUEFFONT	Réunissant tous les électrices et électeurs de l'ancienne commune d'ETUEFFONT-BAS.
FELON	Bureau unique : 18 Rue de l'église – 90110 FELON	
GIROMAGNY	Bureau n° 1 Bureau centralisateur Salle des Fêtes Mairie 28, grande rue 90200 GIROMAGNY	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés : faubourg de Belfort, quartier des Planchettes, rue des Prés Heyds, rue de la Gare.
	Bureau n° 2 Salle des Fêtes Mairie 28, grande rue 90200 GIROMAGNY	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés : quartier des Vosges, maison de retraite, rue des Casernes.
	Bureau n° 3 École maternelle CHANTOISEAU rue du Tilleul 90200 GIROMAGNY	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés : rue Saint-Pierre, rue du Tilleul, rue de la 1ère D.F.L., faubourg de France, rue Thiers.
GROSMAGNY	Bureau unique : Mairie, 1 rue des étangs – 90200 GROSMAGNY	
LA CHAPELLE-SOUS-CHAUX	Bureau unique : Salle du conseil municipal - Mairie – 90300 LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	

LA CHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	Bureau unique : Salle communale – 11 rue du Général de Gaulle – 90360 LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	Bureau unique : Mairie – 90170 LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
LEPUIX	Bureau unique : Salle communale, 57 rue de la Charrière – 90200 LEPUIX
LEVAL	Bureau unique : Bâtiment communal – 21 rue Principale – 90110 LEVAL
PETITEFONTAINE	Bureau unique :Mairie – Salle des Associations - 6 rue des Marronniers – 90360 PETITEFONTAINE
PETITMAGNY	Bureau unique : Mairie – grande rue – 90170 PETITMAGNY
RIERVESCEMONT	Bureau unique : Mairie – 11 Vallée du Brinval – 90200 RIERVESCEMONT
ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	Bureau unique : Salle communale – 40 rue des Vosges – 90110 ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
ROUGEGOUTTE	Bureau unique : Mairie – 16 rue des Ecoles – 90200 ROUGEGOUTTE
ROUGEMONT-LE-CHATEAU	Bureau unique : Mairie_ salle d'honneur 3 place de l'église 90110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU
SAINTE-GERMAIN-LE-CHATELET	Bureau unique : Salle multi-activités – 21 rue principale – 90110 SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
VESCEMONT	Bureau unique : Mairie Salle des Mariages - 8 grande rue –90200 VESCEMONT

CANTON N° 8 – GRANDVILLARS

Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
ANGEOT	<i>Bureau unique</i> : Mairie salle du conseil – 2 rue de l'école – 90150 ANGEOT	
AUTRECHENE	<i>Bureau unique</i> : Mairie – Salle du Conseil Municipal – 2 impasse de la mairie – 90140 AUTRECHENE	
BESSONCOURT	<i>Bureau unique</i> : Mairie – 19 rue des Magnolias – 90160 BESSONCOURT	
BETHONVILLIERS	<i>Bureau unique</i> : Mairie – 4 chemin du canal du Moulin – 90150 BETHONVILLIERS	
BORON	<i>Bureau unique</i> : Mairie - salle du conseil – 9 rue de la Libération – 90100 BORON	
BREBOTTE	<i>Bureau unique</i> : Mairie – place de la mairie – 90140 BREBOTTE	
BRETAGNE	<i>Bureau unique</i> : Mairie – 1 rue de Grosne – 90130 BRETAGNE	
CHAVANATTE	<i>Bureau unique</i> : Mairie – 21 rue principale – 90100 CHAVANATTE	
CHAVANNES-LES-GRANDS	<i>Bureau unique</i> : Salle communale – 2 Place du Souvenir Français - 90100 CHAVANNES-LES-GRANDS	
CUNELIERES	<i>Bureau unique</i> : Mairie – 23 rue des Orgues – 90150 CUNELIERES	
EGUENIGUE	<i>Bureau unique</i> : Salle Polyvalente – 8 rue Jean Moulin – 90150 EGUENIGUE	
FONTAINE	<i>Bureau unique</i> : Mairie – 1 place de Turenne – 90150 FONTAINE	
FONTENELLE	<i>Bureau unique</i> : Mairie – 6 rue des Chenevières – Salle du Conseil – Rez-de-chaussée – 90340 FONTENELLE	
FOUSSEMAGNE	<i>Bureau unique</i> : Maison des Arches, Place de moulin – 90150 FOUSSEMAGNE	
FRAIS	<i>Bureau unique</i> : Mairie – 2 rue du Charron – 90150 FRAIS	
FROIDEFONTAINE	<i>Bureau unique</i> : Mairie salle de réunion – 2 rue de l'abbaye – 90140 FROIDEFONTAINE	
GRANDVILLARS	Bureau n° 1 Bureau centralisateur Salle de spectacle – 49 rue des grands champs 90600 GRANDVILLARS	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés au Nord de la R.N. 1019.
	Bureau n° 2 Centre de loisirs « le Gai Soleil » 13 rue Kléber 90600 GRANDVILLARS	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés au Sud de la R.N. 1019.
GROSNE	<i>Bureau unique</i> : Mairie – 21 rue Charles de Gaulle – 90100 GROSNE	

LACOLLONGE	Bureau unique : Mairie – 14 rue de la Mairie – 90150 LACOLLONGE
LAGRANGE	Bureau unique : Mairie – 9 rue de l'Escarcette – 90150 LAGRANGE
LARIVIERE	Bureau unique : Mairie – 1 rue du Margrabant – 90150 LARIVIERE
MENONCOURT	Bureau unique : Mairie – 7 rue du vieux lavoir – 90150 MENONCOURT
MEZIRE	Bureau unique : Mairie Salle d'honneur – 5 route de la forge – 90120 MEZIRE
MONTREUX-CHATEAU	Bureau unique : Mairie Salle d'honneur - Place de Lattre de Tassigny - 90130 MONTREUX-CHATEAU
MORVILLARS	Bureau unique : Mairie - 3 place du Marché – 90120 MORVILLARS
NOVILLARD	Bureau unique : Mairie – 14 grand'rue – 90340 NOVILLARD
PETIT-CROIX	Bureau unique : Mairie – Salle du Conseil Municipal – 90130 PETIT-CROIX
PHAFFANS	Bureau unique : Salle du conseil municipal - Mairie – 90150 PHAFFANS
RECOUVRANCE	Bureau unique : Mairie – 2 bis rue de la Presle – 90140 RECOUVRANCE
REPPE	Bureau unique : Salle des fêtes – place de l'église – 90150 REPPE
SUARCE	Bureau unique : Salle de motricité de l'école maternelle – 90100 SUARCE
VAUTHIERMONT	Bureau unique : Mairie – 8 rue du lavoir – 90150 VAUTHIERMONT
VELLESCOT	Bureau unique : Mairie – 90100 VELLESCOT

CANTON N° 9 – VALDOIE

Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
DENNEY	Bureau unique : École – 74 grande rue – 90160 DENNEY	
ELOIE	Bureau unique : Mairie – 31 grande rue – 90300 ELOIE	
EVETTE-SALBERT	Bureau n°1 Bureau centralisateur Salle polyvalente – 12 rue des Taillis 90350 EVETTE-SALBERT	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie Nord-Est depuis le carrefour rue du Lac avec la rue du Salbert en direction Valdoie et Sermamagny : rues Barbier, des Bouleaux, chemin du Cantons, du Cerf, des Cerisiers, des Champs Pelitier, des Charbonnerets, des Clarines, d'Evette, de la Fontaine, des Genêts, des Grandes Planches, de la Gentiane, de la Goutte, du Lac, des Myrtilles, chemin des Planchettes, des Planchettes, du Pont des Veaux, des Prés, chemin des Roseaux, des Rosiers, du Salbert, des Sources, des Tuyas, du Val, de Valdoie, du Verboté, de la Vierge et des Vosges.
	Bureau n°2 Salle polyvalente – 12 rue des Taillis 90350 EVETTE-SALBERT	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie Sud-Ouest depuis le carrefour rue du Lac avec la rue du Salbert en direction de la Forêt et Errevet : rues Bellevue, de Chalonvillars, du Chaney, des Chenerées, chemin de la Colombe, de l'Église, des Egrins, de l'Étang Renaud, du Favery, des Fougerets, impasse François, François, de la Forêt, des Frères Jardot, des Frères Kern, impasse Géron, chemin de la Grande Vie, des Hauts Trays, place de la Mairie, du Malsaucy, de la Pointée, des Taillis, du Thiamont et du Yers.
OFFEMONT	Bureau n° 1 École du MARTINET 21, rue Aristide Briand 90300 OFFEMONT	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie Ouest de la commune : allée des Charmilles, allée des Noisetiers, allée Georges Gland, Clos des Chevreuils, étang damois route d'Eloie, Impasse Alphonse Baumann, impasse des Roseaux, lotissement près de l'Étang, Place Anciens Combattants Liberté, rues Albert Camus, Aristide Briand, Auguste Renoir, Charles de Gaulle, Charles Dreyfus, Charlotte Perriand, de la Fraternité, de la Rosemontoise, de l'Égalité, de l'Étang, des Commandos d'Afrique, des Prés, du 11 Novembre 1918, du 19 Mars 1962, du 8 Mai 1945, du Ballon, du Martinet, Edmond Millet, Edouard Marret, Emile Marchegay, Jacques Berque, Jean Debrot, Jean Macé, Jean-Baptiste Lully, Joséphine Baker, Olympe de Gouges, Paul Cézanne, Paul Gauguin, Simone de Beauvoir, Simone Veil, ZA du Ballon.
	Bureau n° 2 _Mairie Bureau centralisateur – Salle du conseil Municipal 96, Rue Aristide Briand 90300 OFFEMONT	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie centre de la commune : rue des Aubépines, rue du Ballon, allée des Bouleaux, rue Paul Bouvier, rue Aristide Briand (du 66 au 96 et du 27 au 63), rue François Brouque, voie Ceres, impasse des Champs, rue du Chêne, rue des Prés Chevris, rue Ambroise Croizat, rue Marie Curie, voie Cybele, allée au petit Eygras, rue des Eygras, place du Forum, rue de la Gare, allée des Grillons, voie Junon, voie Mercure, allée Louise Michel, voie Minerve, voie Neptune, impasse du Noyer, allée des Peupliers, allée des Pommiers, rue Romaine, rue des Rosiers, allée Georges Sand, rue des Sapeux, voie Saturne, rue Etienne Weisch.
	Bureau n° 3 : Mairie __ Salle des citronniers 96, Rue Aristide Briand 90300 OFFEMONT	Réunissant tous les électrices et électeurs dans la partie Est de la commune : rue des Aulnes, Clos du Bailly, rue Barbara, allée des Bouvreuils, rue Aristide Briand (du 98 et du 65 à la fin de la rue), rue Maria Callas, rue des Cerisiers, rue Emmanuel Chabrier, rue Camille Claudel, rue François Couperin, impasse des Ecoureuls, rue Gabriel Faure, rue du Fort, aux Soiras, allée des Iris, allée des Lauriers, rue Rouget de l'Isle, rue des Maquisards, rue sous la Motte, rue Jean Moulin, rue Rameau, rue Renaud, rue Schneider, rue des Soiras, allée des Sources, rue du Stratégique, allée du village, rue du Clair Bois, rue du Curniot, allée Edith Piaf.

ROPPE	Bureau unique : École primaire -33 avenue du Général de Gaulle – 90380 ROPPE
SERMAMAGNY	Bureau unique : Mairie – 33 grande rue – 90300 SERMAMAGNY
VALDOIE	<p>Bureau A1 : Bureau centralisateur - Centre Jean Moulin 2, rue du Maréchal Leclerc 90300 VALDOIE</p> <p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord par l'avenue Michel Page et la rue du Moulin sous Bois incluses A l'Ouest par la limite communale avec CRAVANCHE Au Sud par la limite communale avec BELFORT A l'Est par la rue Carnot incluse et la rivière la Savoureuse</p> <p>Bureau A2 Centre Jean Moulin 2, rue du Maréchal Leclerc 90300 VALDOIE</p> <p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord par l'avenue du Général de Gaulle incluse A l'Ouest par la rue Carnot non incluse Au Sud par la limite communale avec BELFORT A l'Est par la limite communale avec OFFEMONT et la forêt de l'Arso</p> <p>Bureau B1 Gymnase du Monceau rue Renoir 90300 VALDOIE</p> <p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord par la limite communale avec SERMAMAGNY et ELOIE A l'Ouest par la limite communale avec EVETTE-SALBERT (Voie Ferrée) Au Sud par la rivière la Savoureuse jusqu'au Pont Carnot A l'Est par la rue de Turenne non incluse et l'avenue Oscar Ehret non incluse</p> <p>Bureau B2 Gymnase du Monceau rue Renoir 90300 VALDOIE</p> <p>Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord par la limite communale avec ELOIE A l'Ouest par la rue de Turenne incluse et l'Avenue Oscar Ehret incluse Au Sud par l'Avenue du Général de Gaulle non incluse A l'Est par la rivière la Rosemontoise</p>
VETRIGNE	Bureau unique : Mairie – 54 grande rue – 90300 VETRIGNE